

Cercle Généalogique Du Bassin d'Arcachon Et du Pays de Buch



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

CERCLE GENEALOGIQUE DU BASSIN D'ARCACHON ET DU PAYS DE BUCH

Fondé le 24 avril 1993

Association Loi 1901 déclaré à la Sous-préfecture du Bassin d'Arcachon sous le n° W336000313

Siège Social & Correspondance

CERCLE GENEALOGIQUE DU BASSIN
D'ARCACHON ET DU PAYS DE BUCH

Centre Culturel Pierre Dignac
1 avenue des chênes

33115 PYLA-SUR-MER

- Courriel Présidente : cgbapb.president@gmail.com

- Courriel Questions-Réponses :
cgbapb.questions.reponses@gmail.com

- Courriel adhérents : cgbapb.secretariat@gmail.com

- Administrateur accès GENEABANK : Christophe MARCHAT
cgbapb.genea@gmail.com

Présidente d'Honneur : Jacqueline LEGRAND

MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau

Présidente : Nicole VITTE

Vice-présidente : Line SAUGNAC

Secrétaire : Michèle FAUCHÉ

Secrétaire adjoint : Philippe CHAUVET

Trésorier : Philippe BREANT

Trésorier Adjoint : Raymond LAFARGUE

Membres Actifs

Yvon AUPIED

Christiane BADARD-DUFOURG

Michel BALBIANI

Jean-Marc BESTAVEN

Nicole DELBOSQ

Patrick HENRI

Christophe MARCHAT

Anne-Marie MARTIN

Patrick SPERAT

COTISATION

Année 2021

Tarif France : 30€

International : 35€

Règlement

Tout règlement sera libellé à l'ordre du

CGBAPB et adressé à :

Raymond LAFARGUE

99, Avenue Camps

33470 LE TEICH

Trésorier adjoint : cgbapb.cpt@gmail.com

Demande de renseignements

Toute correspondance demandant une réponse doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

Le **C.G.B.A.P.B.** est affilié à :

- Fédération Française de Généalogie
Collège C

- Fédération Girondine de Généalogie

Administrateur auprès de la FFG : Yvon AUPIED

Contrôle Nimègue : Alain PEDEMAY

Site Internet

<https://sites.google.com/site/bassindarcachongenealogie>

Facebook : <https://www.facebook.com/genealogie.bassin.darcachoncgbapb.1>

Webmaster : Anne-Marie MARTIN

Relevés accessibles sur : www.cgbapb.org

Et sur Geneabank

Site mariages : www.mariages33.fr

**La reproduction, même partielle,
du contenu de cet ouvrage est interdite
(Sauf accord écrit des auteurs
et de la présidence).**

Tout texte publié n'engage que son auteur.

Mise en page : AM MARTIN

Directeur de publication, la Présidente : Nicole VITTE

Diffusion : 200 exemplaires

SOMMAIRE

N° 77 - Avril 2021

VIE DU CERCLE

Édito, le mot de la Présidente	3
Y. AUPIED – Le pourquoi de la généalogie	4

MAGAZINE

La vaccination – <u>Source : BMS 1720/1814, La Chapelle Sur Crécy (Seine et Marne)</u>	7
R. LAFARGUE – La numismatique et le quartier de Camps au Teich	10
J. MARTHIENS – Le cheval, le résinier et le curé	15

PATRONYMES

Ces « estrangeys » venus se marier au Teich	13
---	----

SERVICE LECTEUR

S-P. ANDRIANT – Bicentenaire de la Mort de Napoléon	17
Questions / Réponses	18
Bienvenue aux nouveaux adhérents	20
Dépouillement du Cercle	21
Antennes et permanences du Cercle	22

En couverture : L'origine de la vaccine (Source Gallica)

Au dos : Situation de nos 11 antennes sur notre logo

Le Mot de la Présidente

Éditorial

En ce début d'année 2021, la question qui court est : - « Es-tu vacciné (ou vaccinée) ? ».

Vaccin avez-vous dit ? dans ce bulletin, vous trouverez un article qui parle de vaccination, déjà à la « Une » dans les BMS d'une commune de Seine et Marne...

L'autre question est : - « Et l'Assemblée Générale ? », nous avons essayé d'en repousser la date en espérant que la situation sanitaire s'améliorerait mais de vague en vague, il nous a fallu prendre la décision d'organiser cette AG par courrier. A l'heure où vous recevez ce bulletin, vous avez toutes et tous reçu et retourné votre bulletin de vote et je tiens à vous remercier de votre confiance.

Tout au long de l'année 2020, nous avons essayé de maintenir le contact avec chacun, chacune d'entre vous, surtout via l'Internet.

Nous savons que, pour beaucoup, ça n'est pas facile, « visio » par-ci, « visio » par-là, c'est encore la seule solution pour que l'on puisse se voir et échanger.

Pendant ce temps des petites mains s'activent pour que les relevés soient relus, corrigés et mis en ligne sur notre site Internet. Il me semble important de re préciser certaines choses :

- **Nous sommes soumis à la Loi du 1^{er} juillet 2008** pour tout ce qui est état-civil qui précise : 75 ans à compter de la clôture pour les registres de naissances et de mariages de l'état civil.
- Les tables décennales, sont les seuls documents autorisés à la diffusion (avis de la CADA⁽¹⁾, du 21 mars 2019). Certaines mairies appliquent un délai de 100 ans, nous sommes donc obligés de nous plier à cette décision.
- Pour les décès, la règle est différente, ils sont accessibles. Pour exemple, vous pouvez trouver les décès de l'INSEE, ils sont accessibles à partir de 1970.

Donc, il est important de préciser que seules les tables décennales seront mises en ligne, les registres quant à eux, ne sont autorisés à la copie que jusqu'en 1946 pour ce qui est de l'année 2021. Ne les cherchez donc pas dans nos relevés.

Je vous rappelle que tout manquement à cette Loi peut entraîner plaintes et jugements et je ne tiens pas à ce que notre association en fasse les frais.

Dans quelques temps, notre site actuel sera remplacé par un nouveau site. Dès que cela sera effectif, vous serez avertis et si l'adresse change, nous vous la donnerons.

Pour conclure, nous maintenons les permanences en visio, nous ne pouvons pas faire autrement en espérant que 2021 verra la fin de nos isolements... quand ? je ne saurais vous dire, en attendant, prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Naturellement, nous vous informons et informerons régulièrement via les flash info, nous continuons et continuerons à le faire, il est important que l'information circule au sein de notre association.

Nicole VITTE

(1) DA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs (<https://www.cada.fr/>)

Le pourquoi de la généalogie

Par Yvon AUPIED, membre du CGBAPB et actuel administrateur du collège C de la FFG

A l'heure du confinement, un exercice d'écriture est avant tout un moment de réflexion et de clarification de ses pensées à l'aide de lectures ou relectures. C'est dans cet esprit que je propose de s'interroger sur la généalogie vue comme une expérience, à la fois individuelle et collective, et non comme une analyse de ses méthodes pour réaliser un arbre, des cousinages ou autres.

Pour les trois-quarts des Français, la pratique de la généalogie est une quête de sens, un besoin d'ancrage (sondage Opinionway pour généalogie.com février 2015). Nous pouvons faire un parallèle : lorsqu'Emmanuel Leroy-Ladurie écrit une histoire du climat depuis l'an mil, commence à se poser en son temps le problème des actions humaines sur le climat. Il en est ainsi du développement de la généalogie : création d'associations, curiosité du grand-public, etc... . La généalogie n'est plus aujourd'hui la science auxiliaire de l'histoire telle que le plan de classement des Archives Nationales la qualifie.

Que s'est-il passé depuis cinquante ans ?

Un regard sur le XIX^e siècle et le début du XX^e montre que la révolution industrielle a provoqué la décomposition du monde rural et les villes ont vu arriver des flux de migrants. Cette urbanisation a profondément bouleversé la société. A cela s'ajoute le principe d'égalité mis en œuvre par la Révolution française ; dès lors la généalogie traditionnellement liée aux milieux aristocratiques était tombée dans l'oubli.

Observons un contrat de mariage du XVIII^e siècle et la situation aujourd'hui. Considérer dans ces conditions la famille moderne comme un prolongement ou une adaptation de la famille traditionnelle avec davantage d'autonomie de ses membres, n'est plus possible. Il y a une modernité sui-generis de la famille selon l'expression du sociologue Daniel Dagenais.

La recherche d'un passé imaginaire

Serge Guérin sociologue auteur de la Nouvelle Société des seniors, souligne la recherche de la fixité dans un monde où les repères sont devenus plus flous. De plus en plus de jeunes sont attirés par la pratique de la généalogie avec le développement d'internet et la mise en ligne des archives.

Mais dans cet environnement insécurisant se réfugier dans la famille n'est plus une référence puisque les familles se décomposent, et se recomposent ou non. Le repli vers des ancêtres immuables avec la recherche généalogique permet de trouver des repères voire une identité. Un évènement familial comme un décès vient également nous interroger. Pour autant regrouper sur une feuille ses ancêtres est une tentative symbolique soit de renouer avec un passé fantasmé soit d'établir des relations interpersonnelles qui restent souvent superficielles.

Observons d'abord la situation en Irlande où certains se considèrent suffisamment ancrés d'un point de vue historique et générationnel pour ne pas s'engager en généalogie : ce sont les « deeprooted » par opposition aux « uprooted people », les déracinés qui ont besoin de rechercher leurs origines.

Trois situations très différentes vont ainsi illustrer cette dichotomie. Aux Etats-Unis, le retentissement de *Racines* (1976), le livre d'Alex Haley, un Afro-américain originaire de Gambie, retrace son épopée sur plus de sept générations. Toujours aux Etats-Unis, les Américains du Melting-Pot ont cherché à leur tour leurs héritages mobilisant pour ce faire l'acte généalogique, d'où les recherches essentiellement en Europe ; a contrario les Amérindiens sont des « deeprooted ». Troisième exemple enfin, en France, en étudiant les membres d'un cercle associatif de passionnés de généalogie, Martine Segalen et Claude Michelat ont montré que les trajectoires familiales de ces passionnés sont marquées du sceau de la mobilité sociale et géographique de leurs ancêtres.

Nouvelles ruptures

Une nouvelle pratique est apparue également au moment de l'essor de la généalogie dans les années 1970 : la psycho-généalogie développée par la psychologue Anne Ancelin-Schützenberger selon laquelle les événements, les traumatismes, les secrets et les conflits vécus par les ascendants d'un individu conditionnent ses troubles psychologiques, ses maladies, voire ses comportements étranges ou inexplicables. Elle s'est fondée sur ses propres observations et aussi sur des concepts issus de la psychanalyse, de la psychologie, de la psychothérapie et de la systémique. Cette pratique n'a fait preuve ni de son efficacité ni de ses bases scientifiques et les dérives (rejet de la famille et attirance des sectes) sont pointées par plusieurs associations et chercheurs, notamment en raison des risques de faux souvenirs induits liés aux pratiques de certains praticiens.

Une autre activité, la généalogie génétique, a pris en ce XXI^e siècle un essor impressionnant : « Il fallait être aveugle et sourd à Rootstech 2018 pour ne pas voir les files d'attente pour acheter son kit ADN généalogique, ni entendre les nombreuses conférences et invitations à mieux connaître la généalogie par l'ADN. Les Américains en sont devenus dingues ! » écrivait Guillaume De Morant lors de la convention Rootstech.

La Fédération Française de Généalogie a organisé récemment un colloque sur ce thème. Le nombre d'intervenants, la richesse des réflexions et des témoignages permettent de se faire une idée des enjeux de la généalogie génétique.

Par exemple, le Québec est très en pointe sur cette approche. Il existe un projet de recherches historiques avec ses implications démographiques. Mais la population québécoise est spécifique car il s'agit d'un groupe restreint : un des premiers pionniers au Québec a ainsi cinq millions de descendants ; la population initiale c'est 5 000 hommes et 1 500 femmes.

Les réserves qui sont avancées concernent d'abord la qualité de ces tests, ensuite leur usage détourné, enfin, et surtout, la représentation culturelle de la filiation où le social l'emporte sur le biologique. C'est l'une des raisons de l'interdiction de ces tests, confirmée lors du débat sur la loi de bioéthique en France.

Au-delà des interrogations légitimes d'une telle recherche, plusieurs intervenants ont insisté sur le sens d'une telle recherche, notamment Mme Brigitte Billard de GENEATECH dont le tableau ci-dessous est très éclairant :

- Je ne fais pas un test génétique juste pour le fun, sans avoir réfléchi aux implications
- Je n'offre pas de test pour Noël à une personne sans lui avoir expliqué les implications
- Je ne teste jamais personne sans obtenir son consentement éclairé
- Je ne teste jamais un mineur
- Avant de commander le test je réfléchis à mes motivations, et à ma position en cas de découverte perturbante sur ma famille
- Je sais que le test génétique est un outil qui peut m'aider à répondre à des questions sur mes origines ou ma parenté, mais qu'il ne peut pas répondre seul, sans recherches et analyses supplémentaires, à mes questions

Conclusion

Cette volonté de trouver « Qui sommes-nous ? » reste bien souvent en suspens. Ainsi en se référant à différents ancrages réels ou fantasmés, biologie incluse, on cherche à légitimer des manières de dire, de penser ou d'agir. Il ne faudrait pas que des doctrines cherchent à réduire ou parcelliser l'homme. La philosophe Simone Veil rappelait qu'« un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité (...) ; participation naturelle, c'est-à-dire amenée automatiquement par le lieu, la naissance, la profession, l'entourage ».

Quelques références et sources

Sondage Opinionway pour généalogie.com février 2015

La fin de la famille moderne, la signification des transformations Daniel Dagenais (Presses Univ. De Rennes 2000)

La quête de la parenté, pratique et enjeux de la généalogie en Irlande, Caroline Legrand (Presses Univ. De Laval, Québec 2006)

Racines, roman d'Alex Haley (Robert Laffont 1977)

Jeux de famille, Martine Ségalen et Claude Michalat (Presses du CNRS 1991)

Aïe mes aïeux, Anne Ancelin-Schutzenberger (Desclée de Brouver 1998)

La transmission de la pensée critique (collectif CorteX, Univ. de Grenoble-Alpes)

L'enracinement, Simone Veil (Gallimard, 1949)

La revue française de généalogie, Guillaume de Morant

Colloque Généalogie génétique organisé par la Fédération Française de Généalogie (12 décembre 2020), <https://france-genealogie.org/>

Vaccination

Instruction sur la vaccine qui avait été destinée à faire apprendre aux enfants, afin de leur faire connaître de bonne heure tous les avantages de ce préservatif à la petite vérole, fléau destructeur de l'espèce humaine.

Source : BMS 1720/1814, La Chapelle Sur Crécy (Seine et Marne)

Le vaccin est une des plus précieuses découvertes ayant été faite depuis que la France existe ; et, malgré cela, on a bien de la peine à persuader tout le monde.

Il semble que ce soit une fatalité attachée à une partie de l'espèce humaine d'adopter avec enthousiasme tout ce qui peut lui est contraire et de rejeter avec acharnement ce qui lui est bon.

Les personnes qui ont le plus de confiance aux charlatans et aux diseurs de bonne aventure, sont presque les mêmes que qui ne veulent pas entendre parler de la vaccine.

Il existe un préjugé parmi les habitants de la campagne qui est bien pernicieux ; c'est celui de croire que la corruption et l'humeur que produit la petite vérole sont des gourmes que les enfants jettent et qu'ils se portent mieux après ; ce qui est une grande erreur.

La petite vérole est une espèce de peste qui, au lieu d'ôter la gourme des enfants et de les purger, leur laisse au contraire, souvent des dépôts et des infirmités pour toute leur vie.

Les un en sont défigurés d'une manière horrible, d'autres en sont sourds et d'autres aveugles, sans compter tous ceux qu'elle conduit au tombeau car il est prouvé qu'avant les découvertes de la vaccine, cette cruelle maladie détruisant un grand huitième de la population.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Découverte de la vaccine

La découverte de la vaccine fut faite par les anglais il y a environ vingt ans, c'est à dire vers l'an 1796.

Elle se fit d'une manière singulière.

La petite vérole faisait dans ce royaume des ravages funestes, en ce qu'elle tuait ou mutilait beaucoup d'enfants et que cela nuisait à la population, et que la population fait la richesse et la puissance d'un état.

Il y a un canton en Angleterre où l'on fait beaucoup de fromages et où il y a, par conséquent, une grande quantité de vaches.

On avait remarqué depuis longtemps que les filles qui étaient employées à traire les vaches n'avaient jamais la petite vérole mais on n'en pouvait pas deviner la cause. On avait fait pour la trouver, plusieurs expériences qui n'avaient pas réussi.

Aux pis de ces vaches qui étaient grasses et bien portants, on s'aperçut qu'il naissait des petits boutons qui contenaient une espèce de sérosité qu'on appelle vaccin.

Un fameux médecin, M. Jenner, après s'être assuré que ce vaccin ne pouvait produire aucun mal en l'introduisant dans l'épiderme de la peau du bras d'un enfant ; et c'est ce qu'on appelle vaccin.

Après avoir vacciné l'enfant, il ne le quitta pas pour bien examiner l'effet de son opération.

Au bout de quelques jours, cet enfant eut un léger mouvement de fièvre qui se termina par l'éruption de quelques boutons et il se porta bien après.

Ce premier essai donna de grandes espérances mais on n'était pas encore sûr qu'il fut efficace ; c'est-à-dire qu'il préserva de la petite vérole.

Ce grand médecin étant convaincu que la vaccine ne pouvait produire aucun mal, fit vacciner une grande quantité d'enfants. Cette dernière épreuve eut un plein succès car la petite vérole étant venue faire des ravages ordinaires, pas un seul des enfants vaccinés n'en fut atteint.

C'était un grand pas de fait. C'était tout. Les bons effets de la vaccine étaient reconnus mais il restait un obstacle à vaincre, cet obstacle c'était les préjugés.

Une chose favorisait les enfants vaccinés ; la voici : lorsqu'on vaccinait un enfant qui avait déjà le germe de la petite vérole qui se serait déclaré peu de jours après, la vaccine ne pouvait pas le détruire et l'enfant avait cette maladie comme s'il n'était pas vacciné.

Cette circonstance produisit deux effets différents : les personnes instruites s'empressèrent de faire vacciner leurs enfants pour ne pas attendre que le germe leur vint et les personnes peu ou pas instruites s'en prévalurent pour persister dans leur entêtement. Ils disaient que le vaccin ne préservait pas de la petite vérole parce qu'ils avaient vu des enfants qui l'avaient eue quoi qu'ils eussent été vaccinés.

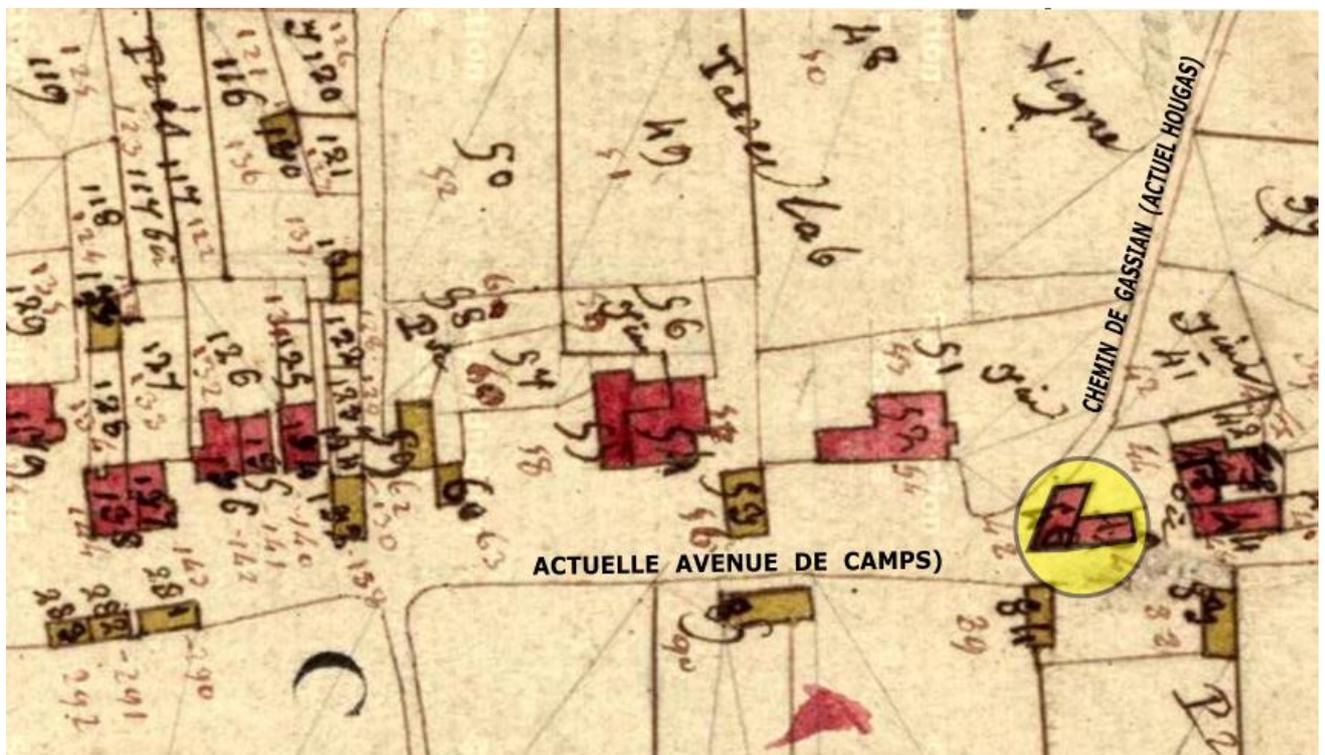
Le gouvernement anglais employa tous les moyens pour tâcher de détruire ces préjugés car un gouvernement a toujours intérêt de faire ce qui est avantageux aux peuples et il ne peut jamais avoir de motif pour leur conseiller le mal dans le dessein de leur en faire.

La numismatique et le quartier de Camps au Teich

Raymond LAFARGUE

Le quartier de Camps au Teich, un des quartiers anciens, avec son épicentre à 3km800 du Bourg, se trouvait déjà être le plus peuplé, au recensement connu de 1820 avec :
48 maisons, 51 chefs de famille et 248 personnes (seul les chefs de famille sont mentionnés).

Ce lieu dit, existait déjà sous et avant Henri IV, la présence de pièces de monnaie retrouvées lors de travaux de jardinage à la hauteur de l'actuel N°50 de l'Avenue de Camps, par ma mère, l'atteste.



EXTRAIT DU CADASTRE NAPOLEONNIEN DE LA COMMUNE DU TEICH (année de 1849)

La zone teintée en jaune où se trouve aujourd'hui le n°50 de l'Avenue de Camps. De la construction, il ne subsiste que la partie toujours occupée, se trouvant parallèle à l'ancien chemin de Gassian aujourd'hui dit du Hougas, la partie parallèle à l'ancien chemin de Camps a depuis bien longtemps disparue.

La trentaine de monnaies trouvées, sont pour la plupart des « Liards de France » époque Louis XIII. Deux monnaies sont cependant remarquables et identifiées, il s'agit de deux pièces correspondant au règne de Louis XIV (1643-1715).

La plus petite, datée de 1649 s'apparente à un Liard, mais n'en porte pas la mention, la plus grande datée de 1711 est une monnaie désignée sous l'appellation de 6 deniers dits « Dardenne », à toutes les deux elles représentent le début et la fin du règne de Louis XIV.



Ensemble des monnaies trouvées et leur détails



Note :

La pièce de « 6 deniers dits Dardenne » ci-dessus est une monnaie française, royale, fabriquée et frappée à la suite de l'Edit du 16 octobre 1709, son cours légal est de 6 deniers tournois équivalents à 2 liards.

Le terme Dardenne vient du fait que les flancs étaient débités et préparés au château de Dardenne dans la commune du Revest (Var) près de Toulon, à partir du cuivre de vieux canons de marine réformés, provenant de la flotte de Louis XIII.

Cette monnaie de 25 mm de diamètre, pour un poids net de 6,118 gr. fut frappée dans trois ateliers différents de 1709 à 1712 et à savoir : La Rochelle (340 000), Montpellier (8 218 832) et Aix en Provence (22 114 900).

La monnaie, trouvée au Teich, quartier de Camps, porte la lettre « H » qui correspond à l'atelier de frappe de La Rochelle, la lettre « N » Montpellier, le sigle « & » de la pièce en modèle d'Aix en Provence. Il sera frappé une quantité de 30 673 732 pièces représentant un poids de cuivre de 187 661,9 kg.

Le 6 deniers Dardenne :

Coté face : LOVIS.XIII.ROY.DE.FRANCE.ET.DE.NAV

Description : Trois groupes de deux L adossés, chacun sous une couronne posés, en triangle, et au cœur le sigle de l'atelier, couronnés de trois lys divergeant du centre.

Coté pile : légende SIX. DENIERS. DE. France (MM) 1711

Description : Croix anillée fleurdelisée

Le graveur général des monnaies de France : Norbert Röettiers (1704 -1727)

Réflexion :

Pourquoi ces pièces se trouvaient-elles, dans ce jardin ? Je n'en ai aucune explication.

La raison la plus probable est que ces pièces, qui n'avaient plus cours, et qui se trouvaient dans un fond de tiroir, pour s'en débarrasser furent jetées dans ce qui deviendra un jardin. Le plus intéressant est qu'elles nous donnent et apportent l'ancienneté de ce quartier.



Notre maison - Quartier de Camps.

Ma mère et mon père,
de dos à leur jardin,
inventeurs de ce « trésor ! »



Ces « estrangeys » venus se marier au Teich

L'équipe de la permanence du Teich

Année 1919

NOM	Date de O	Lieu de O	Date du X	Époux / Épouse	Lieu de O	Date de O
VICTOR (parents inconnus)	21/08/1893	Bordeaux (33)	11/1	LESTRILLE Jeanne Marie	11/02/1899	Le Teich
CHIRON Theodore Louis Eugène	26/10/1885	Sainte Cécile (85)	21/1	LAMARQUE Marie Louise	03/06/1896	Le Teich
ARGOUS Clément Joseph	02/11/1893	Capbreton (40)	2/3	ROCHE Marcelle Elisabeth Emilie	05/03/1897	Agen (47)
ROCHE Marcelle Elisabeth Emilie	05/03/1897	Agen (47)	2/3	ARGOUS Clément Joseph	02/11/1893	Capbreton (40)
DEZE François	03/07/1894	Sanguinet (40)	30/5	SOURNET Jeanne	30/09/1896	Le Teich
LACROIX Jean	12/08/1885	Hinx (40)	15/7	LESTRILLE Jeanne Marie	19/10/1896	Le Teich
BEZIN Jean	23/04/1890	Gujan	20/8	LAFON Jeanne	29/06/1897	Le Teich
LABRIT Jean	17/06/1892	Aureilhan (40)	22/8	DARBEAU Jeanne	06/01/1899	Le Teich
DUVIGNAC Jean	23/08/1894	Sanguinet (40)	27/9	FILLOLES Alice	05/05/1901	Garrosse (40)
FILLOLES Alice	05/05/1901	Garrosse (40)	27/9	DUVIGNAC Jean	23/08/1894	Sanguinet (40)
DEGUILHEM Raymond	21/12/1893	Sanguinet (40)	28/9	LALANDE Marie Claire	26/10/1897	Le Teich
DUPUY Laurent	17/12/1891	Gujan	9/10	FOURTINON Jeanne	02/02/1895	Le Teich
DUPHIL Pierre	11/12/1890	Le Barp	9/10	LASSAU Jeanne Adrienne	14/07/1896	Le Teich
PARAGE Louis Marcel	01/06/1894	Adé (66)	11/10	LATASTE Marie	01/05/1897	Mios
LATASTE Marie	01/05/1897	Mios	11/10	PARAGE Louis Marcel	01/06/1894	Adé (66)
PLANTEY Jean Léonce	11/09/1885	Villeneuve d'Ornon	26/11	NOUETTE Marthe	30/01/1895	Saint Julien en Born (40)
NOUETTE Marthe	30/01/1895	Saint-Julien-en-Born (40)	26/11	PLANTEY Jean Léonce	11/09/1885	Villeneuve d'Ornon
DUBOURG Maurice	20/07/1897	Arcachon	1/12	JEAN Marie	16/01/1899	Le Teich
MESPLEDE Arnaud Georges	29/06/1883	Pontenx-les-Forges (40)	6/12	DAVID Catherine Lucie Angèle	02/12/1890	Le Teich

Année 1918

NOM	Date de O	Lieu de O	Date du X	Époux / Épouse	Lieu de O	Date de O
MARTIN Jean Albert	04/03/1891	La Teste	13/10	LAFOURCADE Marie Rose	11/03/1895	Mont de Marsan
LAFOURCADE Marie Rose	11/03/1895	Mont de Marsan	13/10	MARTIN Jean Albert	04/03/1891	La Teste

Année 1917

NOAILLES Pierre	15/12/1889	La Teste	14/3	NOAILLES Marie	08/09/1894	Le Teich
LAURENT Valentin	04/01/1880	Douzellac (24)	31/3	HAZERA Marguerite	27/05/1886	Le Teich
DUTREY Pierre	22/03/1893	Gujan	25/10	HEGUY Jeanne	14/07/1897	Léon (40)
HEGUY Jeanne	14/07/1897	Léon (40)	25/10	DUTREY Pierre	22/03/1893	Gujan
CAZENAC Jean	18/08/1869	Saint Julien en Born (40)	10/11	DUPUY Jeanne	28/09/1875	Saint Paul en Born (40)
DUPUY Jeanne	28/09/1875	Saint Paul en Born (40)	10/11	CAZENAC Jean	18/08/1869	Saint Julien en Born (40)

Année 1915

GAUZIN Armand Adrien	27/06/1881	Paris 5ème	27/1	GARNUNG Marguerite Marie Thérèse	31/03/1878	Le Teich
SAINTAURAN Laurent	20/10/1887	Mios	10/3	CHIROY Marguerite	09/06/1896	Bordeaux
CHIROY Marguerite	09/06/1896	Bordeaux	10/3	SAINTAURAN Laurent	20/10/1887	Mios
MERLET Jean-Louis	06/04/1895	La Bastide de Sérrou (09)	23/10	SOTTOM Mathilde Jeanne Madeleine	21/07/1893	Toulouse (31)
SOTTOM Mathilde Jeanne Madeleine	21/07/1893	Toulouse (31)	23/10	MERLET Jean-Louis	06/04/1895	La Bastide de Sérrou (09)

Année 1914

PHYALIS Gaston	relu	Auch (Gers)	18/4	BOSMORIN Marguerite	18/01/1892	Le Teich
-----------------------	------	-------------	------	----------------------------	------------	----------

Le cheval, le résinier et le curé ou La loi du curé de Cazaux

Jean MARTHIENS

La nature des actes notariés est très variée : contrats de mariage, oppositions diverses, ventes, achats échange de biens, testaments, plaintes...etc. Lors de La lecture de documents aux archives départementales de la Gironde un fait plaisant a été rencontré dans les minutes de Me Peyjehan notaire à La Teste ref 3E 22636.

Ceci n'est pas une fable mais un fait survenu au XVIII^e siècle dans la paroisse de Cazaux.

Nous sommes en avril 1775 à Cazaux paroisse de La Teste. Les protagonistes de l'affaire sont : Nicolas MAURIN dit Nicoulau résinier, Jean de Brissacq docteur en théologie prêtre et curé de la paroisse de Cazaux et le cheval « poil noir entre deux selles ayant une petite étoile sur le front. » de Nicolas Maurin.

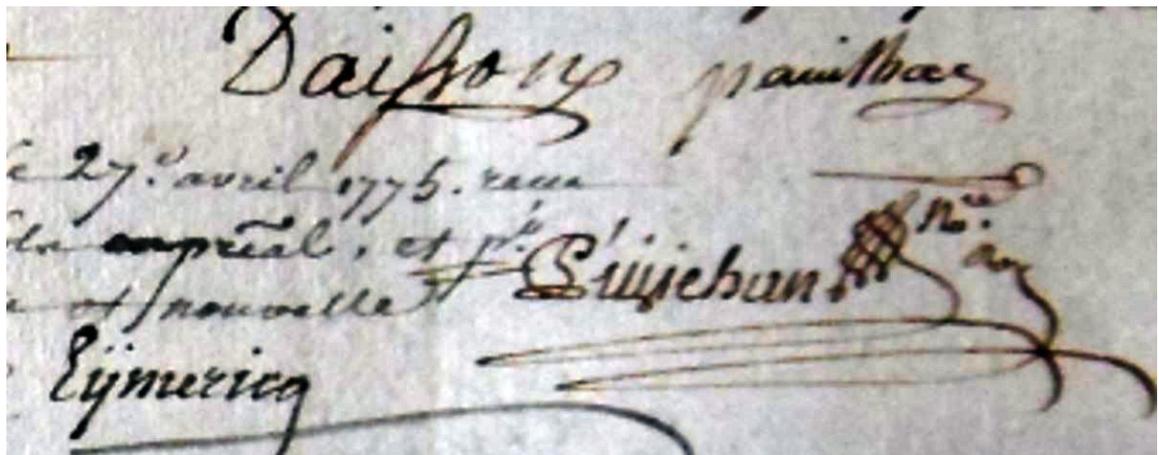
Voici donc la transcription aussi fidèle que possible de l'acte.

« Par devant le notaire royal en Guienne soussigné ; a comparu Nicolas Maurin dit Nicoulau résinier habitant la paroisse de Lateste Lequel comme s'il avait la présence de Jean de Brissacq docteur en theologie prêtre et Curé de la paroisse de Cazeau Lui a dit et représenté avec tout le respect qu'il lui doit quoyant vu cheval poil noir entre deux selles ayant une petite étoile blanche sur le front Dans la Montaigne de Lateste ⁽¹⁾ dans la pièce de pins de Goulugne ⁽¹⁾ qu'il tient à la ferme appartenante au sieur Peijehan maître chirurgien, que le cheval serait allé le matin dans une petite pièce de terre du dit Sieur de Brissacq Curé près de la cure dont partie est ensemencé en froment

Le dit Sieur Brissacq aurait mis ce cheval dans son caban⁽²⁾, ce quaiant Sieur Le comparant il serait allé le matin trouver le dit Sieur Curé il lui aurait offert de luy payer tout le damage que son cheval aurait pu faire dans la dite pièce de terre au dire et estimation d'expert ce qu'il aurait refusé d'accepter, mais il lui aurait demandé quinze livres douze sols pour le dit damage Et il ne lui aurait point voulu remaitre son cheval ;

Comme le comparant napas mis son cheval dans le bien du dit Sieur de Brissacq et quil a échappé a sa vigilance il lui permettra de lui observer quil nest pas juste ny raisonnable a lui de se refuser le recevoir le damage que le comparant lui a offert verbalement de lui payer sur le règlement que des expert faisant, le quel ne doit pas lui-même le taxer arbitrairement ; Cest pourquoy il prend la liberté de lui faire la présent acte et de lui offrir par les mains de Luissier qui le signiffiera en lier de trois livres argent pour la valeur du damage au due et estimation dexpert dont les parties conviendront ; Et attendu la justice des offres cy dessus faittes par le Comparant il requiert le sommant le dit Sieur de Brissacq Curé de luy promettre quil retire son cheval partant le jour en ayant besoin »

Fait a Lateste le vingtiunieme dumois davril après midy mil sept cens soixante quinze en presence de Jean Paillau meunier et de Jean Daisson marchand boucher



Le représentant de l'église à Cazaux a une curieuse conception de la loi. Nous ne connaissons pas l'issue de cette histoire mais nous pouvons supposer que le cheval a pu regagner la montagne de La Teste.

Le sieur Brissac Curé de Cazaux est décédé vers 1789.

Nicolas Maurin s'est marié avec Marie Reynaud deux mois plus tard le 18 juin 1775. Marie et Marguerite naissent de cette union en 1766 et 1769.

Nicolas Maurin décède à l'âge de 95 ans en 1820 à La Teste.

- (1) Voir carte de Cassini
- (2) Cabane



Bicentenaire de la Mort de Napoléon : Base Mariages Napoléon

par Sandy-Pascal ANDRIANT

Afin de marquer son mariage avec Marie Louise, Napoléon 1^{er} a pris un décret dans son palais Impérial de Compiègne (60) le **25 mars 1810**. Ce décret, sous son Titre IV, porte les dispositions suivantes :

Du Mariage de 6000 Militaires.

Ces militaires devaient répondre à plusieurs critères dont celui d'être en **retraite (militaire)** et d'avoir au moins participé à une campagne.

Ils seraient mariés le **22 avril 1810** (Attention: dans certaines communes les mariages ont été célébrés bien après cette date !) avec des filles de leur commune, auxquelles il serait accordé une dot de 1200 francs pour Paris et de 600 pour le reste de l'Empire.

A savoir :

- 60 dans la ville de Paris, 10 dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret soit [510 mariages pour 51 villes](#) ;
- 5 dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret soit [270 mariages pour 54 villes](#) ;
- 2 dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret soit [1 100 mariages pour 555 villes](#) ;
- 1 dans chacune des justices de paix de l'Empire soit environ 3 832 mariages pour 3 608 villes. ([Ain à Gard](#), [Gênes à Montenotte](#), [Mont-Tonnerre à Yonne](#)).

Les filles à marier devaient être choisies, ainsi que leurs maris :

- Pour les villes chefs-lieux de département, par la délibération du Conseil municipal approuvée par le **préfet**.
- Pour les villes qui ne sont pas des chefs-lieux de département, par la délibération du Conseil municipal approuvée par le **sous-préfet**.
- Pour les justices de paix, par une commission composée de deux maires et de deux curés désignés par le **sous-préfet**, et du **jugé de paix** qui présidera la commission et la réunira dans son domicile.
- Les communes qui ne seraient pas comprises dans les articles précédents, pourront sur la délibération du conseil municipal, approuvée par le **sous-préfet**, marier un militaire et une fille de la commune, en se conformant, pour le choix et pour la quotité de la dot, aux dispositions ci-dessus.

Si vous avez eu l'occasion de croiser des mariages correspondant à ces critères, vous seriez aimables de compléter la base de données [Napoléon-Mariages Francegenweb.org](http://www.francegenweb.org)
N'oubliez pas de consulter les mariages déjà relevés afin de ne pas faire le travail en double.

Merci

--

Sandy-Pascal Andriant

FranceGenWeb.org est une plateforme gratuite
mais son entretien représente un certain coût.

[Soutenez-nous](#)

Les mariages pour : Gironde : <http://www.francegenweb.org/napmargenweb/listed.php?dept=33>

Questions

Nous souhaiterions que tous les adhérents lisent ou relisent nos anciens bulletins, afin de nous aider à apporter une réponse aux questions toujours en attente.
Lors de vos déplacements, pensez à nous apporter vos trouvailles, elles peuvent servir à d'autres.

21-81W - BALLOVAR Pierre et Françoise

Bonjour ! Il y a deçà quelques années déjà je me suis lancé dans la réalisation de mon arbre généalogique et celui-ci comptabilisait +100 personnes sur huit générations.

Aujourd'hui, je le retrouve et j'aimerais vivement l'approfondir ! Je souhaiterais avoir une copie de l'état civil de mon arrière-grand-parent M. Pierre BALLOVAR, époux de Marie-Elisabeth LABENNE et père de Marie Camille BALLOVAR, et des informations sur ses ascendants.

Voici quelques informations supplémentaires : Pierre et Françoise BALLOVAR étaient jumeaux et sont donc nés à la même date, leurs parents sont Joseph BALLOVAR (né en 1818) et Catherine BALLION (née en 1826). Vous souhaitant une agréable journée.

Bien cordialement.

BONNET Marie Suzanne

21-82W - VILLETORTE Martial – DARRAT ou DARRAS ?

Recherche tous renseignements concernant le couple VILLETORTE Martial - DARRAT DARRAS ?) Magdeleine.

Ils ont un fils Jean né le 10 avril 1843 à Pontenx-les-Forges (Landes), mon arrière grand-père. Sur l'acte de naissance de Jean, il est précisé que Martial est de Salles.

Ils ont un autre fils : Martial décédé au Bagne à Bourail (N^{elle} Calédonie) le 7 janvier 1904. Sur les documents du bagne, Martial, le fils, est dit né à Salles en 1846.

Mais je n'ai rien trouvé dans les registres de Salles, ni dans les recensements.

Merci d'avance pour votre réponse.

VILLETORTE Alain

21-83W - DUMORA

Mon arrière grand-père est décédé à Arcachon le 18 octobre 1948.

J'ai remonté le fil de sa vie jusqu'à son départ de Bretagne et son arrivée en Gironde vers 1928 et notamment à LE POUT 33670 (source matricule militaire) puis ensuite il part vers le Bassin. J'ai un acte de mariage de son fils qui le situe au Teich en 1944.

Si vous pouviez m'aider à retrouver ces différents lieux de résidence et éventuellement aussi tous les renseignements le concernant.

D'avance merci. Je suis à votre disposition pour recouper les informations si nécessaire afin de bien valider les correspondances.

BRUNO Alix

21-84W- DESPAGNE

Je cherche la photocopie de l'acte de naissance de Antoine DESPAGNE né le 04/09/1718 à Lanton.

Et de Jean DESPAGNE né le 09/02/1719 à Lanton. Aux AD pas de registres concernant cette période. En vous remerciant pour votre aide.

Martine CAUBIT Secrétaire Adjointe des Amitiés Généalogiques Bordelaises

21-85W – DUPRAT/DULAU

Recherche enfants issus du X 27.01.1885 à Saint Paul en Born entre DUPRAT Jean né le 09.12.1858 Saint Paul en Born mais domicilié à Gujan-Mestras lors de son mariage avec DULAU Jeanne née le 29.07.1864 à Mimizan, domiciliée à Saint Paul en Born lors de son mariage.

Jeanne DULAU est décédée le 08.10.1900 à Gujan.

Jacqueline DUPRAT

Réponses

21-81W - BALLOVAR Pierre et Françoise

Le 25/4/1859 La Teste de Buch (33), mariage de :
Mariano Joseph BALLOVAR né 22/12/1819 ESTADILLA (Espagne), terrassier,
fils de Mariano et Marie BUYRAN,
avec Catherine BALLION, journalière, née 23/11/1824 à ARGELOUSE (40),
fille de Raymond, berger et Jeanne MANO, cultivatrice.

Enfants du couple :

- Joseph né 29/5/1860 LA TESTE et décédé le même jour
- Françoise née 17/8/1861 La Teste, X 23/6/1881 La Teste avec Michel CAZADE, décédé 1/10/1950 Arcachon
- Pierre né 17/8/1861 La Teste, X 16/3/1893 Arcachon avec Catherine LABENNE, décédé 6/1/1946 Arcachon.

Mariano Joseph BALLOVAR est décédé le 13/5/1870 à La Teste.

Jean-Pierre BILLETORTE

21-82W - VILLETORTE Martial – DARRAT ou DARRAS ?

Rien trouvé concernant la naissance de Martial VILLETORTE en 1846 à Salles (33) –
Concernant le couple VILLETORTE/DARRAS, Martial serait né en 1806 dans les Landes
et marié à une date inconnue avec Madeleine DARRAS née en 1820 :

- 1 fils Jean né 10/4/1843 à Pontenx-les-Forges (40), décédé le 21/10/1906 à Planrupt (Haute Marne), marié en 1865 Planrupt avec Marie Louise COFFIER née 16/1/1845 Planrupt et décédée le 23/3/1884 Planrupt...
- 1 enfant Marie Joseph Edmond décédé le 7/12/1955 à Frampas (Haute Marne) et marié avec Jeanne Marie JARRE.

Jean-Pierre BILLETORTE

21-83W - LE GUYADER

Guillaume Marie LE GUYADER, chauffeur, est né le 3/6/1885 à Brélidy (Côtes du Nord)
et décédé le 18/10/1948 à Le Teich (33).

Il était l'époux de Léonie Marie GUERNIOU et le fils de Jacques et Françoise AUTRET.

- Marie Céline LE GUYADER, fille de Guillaume Marie et Marie Louise LE HENRY est née le 28/9/1920 à Begard (Côtes du Nord) et décédée le 26/10/1979 à l'hôpital de La Teste de Buch (33) : elle était l'épouse de Georges Louis TARDITS.
 - Yvonne Marie Rose LE GUYADER est née le 24/1/1920 à Gujan-Mestras (33), fille de François Pierre Marie, directeur d'usine, et de Odette Jeanne MAUVIN.
- Je n'ai trouvé rien d'autre sur la famille LE GUYADER.

Jean-Pierre BILLETORTE

21-84W - DESPAGNE

Actes de naissance de Antoine DESPAGNE et Jean DESPAGNE transmis

Anne-Marie MARTIN

21-85W - DUPRAT/DULAU

Enfants de DUPRAT Jean et DULAU Jeanne :

- Jeanne née le 31/12/1885 GUJAN-MESTRAS, X 2/9/1919 PARIS 15ème avec Paul Bernard LAGRAUX, décédée 21/3/1975 VITRY CHATILLON
- Jean né le 24/5/1895 GUJAN-MESTRAS, X 16/7/1922 MOUSTEY avec Marie LASSUS, décédé 05/03/1956 ORLEANS.

Jean-Pierre BILLETORTE

Bienvenue aux nouveaux adhérents

21749	SAGE Pierre	44240	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
21746	SELLIER Armand	44500	LA BAULE
21751	DUCOURNAU Monique	33470	LE TEICH
21752	CONDOM Philippe	34380	VIOLS-LE-FORT

Nos peines

Nous apprenons le décès de Mme Christiane BEYNEL qui a dû nous quitter début 2020, pour cause de maladie.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille



Pour vos futurs articles

Nous sommes toujours intéressés par vos articles pour alimenter notre bulletin et nous remercions vivement celles et ceux qui nous confient leurs écrits.

Cependant, pour nous faciliter la tâche car nous ne sommes pas professionnels de l'informatique ni des infographistes, nous souhaiterions recevoir d'une part, les articles sans photos et d'autre part,

les photos en annexe, au format « JPEG » en les numérotant.

Il vous suffira de nous signaler l'endroit où vous voulez voir les photos et nous les incorporerons dans votre texte, légende(s) comprise(s).

La taille des arbres généalogiques doit être suffisante pour être lisible.

Nous utilisons les caractères « Arial 11 » pour l'écriture de nos bulletins.

S'il vous plaît, pas de fichiers « PDF ».

Nos relevés

<https://www.cgbapb.org/>

Ci-dessous la liste des relevés qui ont été vérifiés et qui sont accessibles sur notre site.
Petit rappel :

Les relevés complets sont réservés à nos adhérents du CGBAPB.

Pour la connexion, code et mot de passe sont les mêmes que pour vos recherches dans Geneabank

Localité	Période	Actes	Filiatifs
Naissances & Baptêmes			
ANDERNOS LES BAINS [Gironde 33]	(1692-1900)	5.546	5.546
ARCACHON [Gironde 33]	(1857-1915)	7.986	7.925
ARÈS [Gironde 33]	(1851-1910)	1.854	1.853
AUDENGE [Gironde 33]	(1692-2000)	5.238	4.984
BELIET [Gironde 33]	(1692-1990)	7.698	7.409
BELIN [Gironde 33]	(1614-2000)	15.264	14.454
BIGANOS [Gironde 33]	(1667-1737)	839	837
CAP-FERRET [Gironde 33]	(1902-1932)	250	249
CAZAUX [Gironde 33]	(1844-1940)	1.070	1.057
GUJAN MESTRAS [Gironde 33]	(1666-2000)	9.257	9.233
LA TESTE-DE-BUCH [Gironde]	(1670-1900)	17.944	17.935
LACANAU-DE-MIOS [Gironde 33]	(1868-1940)	727	654
LAMOTHE [Gironde 33]	(1692-1737)	53	51
LANTON [Gironde 33]	(1685-1942)	3.542	3.540
LAVIGNOLLE DE SALLES [Gironde 33]	(1860-1940)	710	709
LE BARP [Gironde]	(1676-1908)	7.139	7.139
LE TEICH [Gironde]	(1634-1944)	7.310	7.305
LÈGE [Gironde 33]	(1703-1932)	3.069	3.067
LUGOS [Gironde 33]	(1718-1860)	1.714	1.712
MIOS [Gironde]	(1714-1940)	12.256	12.247
SAINT-MAGNE [Gironde]	(1711-1791)	1.749	1.749
SALLES [Gironde]	(1601-1940)	26.687	26.683

Décès & Sépultures			
ANDERNOS LES BAINS [Gironde 33]	(1692-1900)	3.840	2.209
ARCACHON [Gironde 33]	(1857-1915)	7.998	6.914
ARÈS [Gironde 33]	(1851-1899)	1.060	694
AUDENGE [Gironde 33]	(1693-1920)	4.347	1.649
BELIET [Gironde 33]	(1692-2000)	5.870	4.037
BELIN [Gironde 33]	(1646-2004)	10.131	5.684
BIGANOS [Gironde 33]	(1689-1738)	522	93
CAP-FERRET [Gironde 33]	(1902-1932)	231	197
CAZAUX [Gironde 33]	(1844-1940)	757	614
GUJAN MESTRAS [Gironde 33]	(1667-2000)	7.956	5.099
LA TESTE [Gironde 33]	(1670-2000)	16.323	10.171
LACANAU-DE-MIOS [Gironde 33]	(1868-1940)	617	582
LAMOTHE [Gironde 33]	(1729-1736)	21	8
LANTON [Gironde 33]	(1797-1940)	2.292	1.473
LAVIGNOLLE DE SALLES [Gironde 33]	(1860-1935)	562	555
LE BARP [Gironde 33]	(1791-1905)	343	291
LE TEICH [Gironde 33]	(1672-2000)	6.711	4.846
LÈGE [Gironde 33]	(1692-1932)	2.283	1.375
LUGOS [Gironde 33]	(1813-1880)	628	425
MIOS [Gironde]	(1696-1940)	9.116	6.194
SAINT-MAGNE [Gironde]	(1726-1791)	1.225	648
SALLES [Gironde]	(1627-1959)	20.600	13.650

Divers : Actes notariés			
ANDERNOS - ARÈS [Gironde 33]	(1705-1723)	18	0
AUDENGE LANTON [Gironde 33]	(1642-1838)	300	0
BIGANOS - MIOS [Gironde 33]	(1657-1839)	524	0
BORDEAUX [Gironde 33]	(1686-1686)	1	0
GUJAN MESTRAS [Gironde 33]	(1602-1839)	2.766	0
LA TESTE [Gironde 33]	(1602-1839)	2.767	0
LE PORGE [Gironde 33]	(1640-1725)	41	0
SALLES - BELIN BELIET [Gironde 33] [Gironde 33]	(1637-1853)	2.149	0

Mariages			
ABZAC [Gironde 33]	(1870-2000)	104	0
ANDERNOS LES BAINS [Gironde 33]	(1692-1900)	1.499	1.307
ARCACHON [Gironde 33]	(1857-1915)	2.825	2.813
ARÈS [Gironde 33]	(1851-1932)	816	804
AUDENGE [Gironde 33]	(1692-1908)	1.456	0
AVENSAN [Gironde 33]	(1649-1885)	104	0
BELIET [Gironde 33]	(1692-1999)	2.265	2.067
BELIN [Gironde 33]	(1647-2004)	4.146	3.172
BIGANOS [Gironde 33]	(1686-1935)	2.227	2.218
CABANAC ET VILLEGRAINS [Gironde 33]	(1617-1802)	584	0
CAP-FERRET [Gironde 33]	(1902-1932)	132	132
CAZAUX [Gironde 33]	(1844-1940)	400	344
GUJAN MESTRAS [Gironde 33]	(1692-1942)	4.789	4.203
LA TESTE-DE-BUCH [Gironde]	(1662-1906)	5.636	5.615
LACANAU-DE-MIOS [Gironde 33]	(1868-1940)	303	266
LAMOTHE [Gironde 33]	(1694-1737)	13	3
LANTON [Gironde 33]	(1686-1907)	996	578
LAVIGNOLLE DE SALLES [Gironde 33]	(1860-1935)	245	244
LE BARP [Gironde]	(1677-1908)	1.094	567
LE PORGE [Gironde 33]	(1803-1913)	668	0
LE TEICH [Gironde]	(1647-1944)	2.182	2.179
LE TEMPLE [Gironde 33]	(1803-1902)	483	0
LÈGE [Gironde 33]	(1692-2000)	1.060	878
LUGOS [Gironde 33]	(1718-2000)	490	353
MIOS [Gironde]	(1691-1938)	3.434	3.218
SAINT-MAGNE [Gironde]	(1726-1794)	463	379
SALLES [Gironde 33]	(1626-1940)	6.525	5.811

Divers : TD Décès			
GUJAN MESTRAS [Gironde 33]	(1937-2012)	1.552	0

Divers : TD Mariages			
ARSAC [Gironde 33]	(1794-1902)	684	0
BAYAS [Gironde 33]	(1833-1880)	176	0
BEAUTIRAN [Gironde 33]	(1793-1902)	664	0
BLANQUEFORT [Gironde 33]	(1700-1896)	2.423	0
BLASIMON [Gironde 33]	(1801-1931)	817	0
BOMMES [Gironde 33]	(1803-1902)	557	0
BONZAC [Gironde 33]	(1871-1880)	27	0
BRAUD ET SAINT LOUIS [Gironde 33]	(1841-1850)	44	0
BUDOS [Gironde 33]	(1669-2000)	857	0
CASTILLON [Gironde 33]	(1843-1863)	74	0
CAVIGNAC [Gironde 33]	(1832-1880)	121	0
CÉRONS [Gironde 33]	(1661-1816)	891	0
EYSINES [Gironde 33]	(1649-1934)	550	0
FARGUES-SAINT HILAIRE [Gironde 33]	(1853-1862)	51	0
GUJAN MESTRAS [Gironde 33]	(1953-2012)	3.165	0

Divers : TD Naissances			
GUJAN MESTRAS [Gironde 33]	(1973-2012)	858	0

Divers : TD Naissances extérieures			
GUJAN MESTRAS [Gironde 33]	(2001-2012)	1.234	0
Totaux :		309.585	240.897

+ différentes villes. Au total depuis décembre 2020 nous avons ajouté 42 053 relevés

Aidez nous aux relevés, que vous soyez du Bassin ou d'un autre département vous êtes les bienvenus

Pour nos contacter : cgbapb@gmail.com

ANTENNES ET PERMANENCES DU CERCLE

<https://sites.google.com/site/bassindarcachongenealogie/Agenda-Permanences>

<p>ANDERNOS LES BAINS Mme MARTIN ☎ 06 25 68 64 53 amgenea33@gmail.com</p>	<p>3^{ème} MARDI du mois de 14h30 à 17h Salle des mariages – Hôtel de ville</p>
<p>ARCACHON M. MARCHAT ☎ 06.62.60.67.33 ch33.2000@bbox.fr</p>	<p>1^{er} MARDI du mois de 14h30 à 17h Esplanade Georges Pompidou Bat. MA.AT – 22 Bd Général Leclerc</p>
<p>AUDENGE M.MARTHIENS ☎ 05.56.26.82.17 marth.j@wanadoo.fr</p>	<p>2^{ème} JEUDI du mois de 14h30 à 17h Villa Isabelle Allée Ernest de Boissière</p>
<p>BIGANOS Mme VITTE ☎ 06 73 38 64 10 cgbapb.bureau@gmail.com</p>	<p>2^{ème} MARDI du mois de 14h30 à 17h Maison des Associations 10, Rue Georges Clémenceau</p>
<p>GUJAN-MESTRAS 1) Mme MAUBOURGUET ☎ 05.56.66.20.01 2) Mme DELBOSQ ☎ 05.57.15.14.90</p>	<p>1) 1^{er} VENDREDI du mois de 14h30 à 17h Centre Saint Exupéry (derrière la gare) 2) 3^{ème} MARDI du mois de 14h30 à 17h Maison des Associations <i>(accès par la contre-allée Aqualand / Casino)</i></p>
<p>LANTON Mme SAUGNAC Line ☎ 05 56 82 86 17 line.saugnac@hotmail.fr</p>	<p>2^{ème} LUNDI du mois de 14h30 à 17h Maison des Associations 23 Av David de Vignerte - Cassy</p>
<p>LA TESTE DE BUCH M. BILLETORTE ☎ 05.56.54.70.26 jean-pierre.billetorte@wanadoo.fr Mme DUPRAT ☎ 05.56.54.40.67</p>	<p>2^{ème} VENDREDI du mois de 14h30 à 17h L'Amassada, Les Miquelots <i>(accès par le côté droit du bâtiment)</i> 1A, allée des Catalans</p>
<p>LE TEICH M. LAFARGUE ☎ 05.56.22.80.80 raymond.lafargue71@orange.fr Mme SOUTY ☎ 05.56.22.88.65 m.souty@wanadoo.fr</p>	<p>1^{er} et 3^{ème} LUNDI du mois de 14h à 17h Mairie</p>
<p>MIOS M.PEDEMAY ☎ 06.51.56.91.37 geneamios@laposte.net</p>	<p>4^{ème} JEUDI du mois de 14h à 16h45 Salle n° 3 – Rue Val de St Vincente <i>Côté de la salle de réunion derrière la mairie</i></p>
<p>PYLA SUR MER Mme BADARD-DUFOURG ☎ 05.56.54.40.08 christiane.badard@orange.fr</p>	<p>1^{er} et 3^{ème} JEUDI du mois de 14h30 à 17h Centre Culturel Pierre Dignac 1 avenue des Chênes</p>
<p>SALLES M.CLUZEAU ☎ 05.56.88.48.41</p>	<p>1) Tous les SAMEDIS de 9h à 12h 2) MERCREDI matin sur rendez-vous Mairie</p>

CGBAPB



Cercle Généalogique

Bassin d'Arcachon et Pays de Buch